

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



2 OCTOBRE 2018

N° 6

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

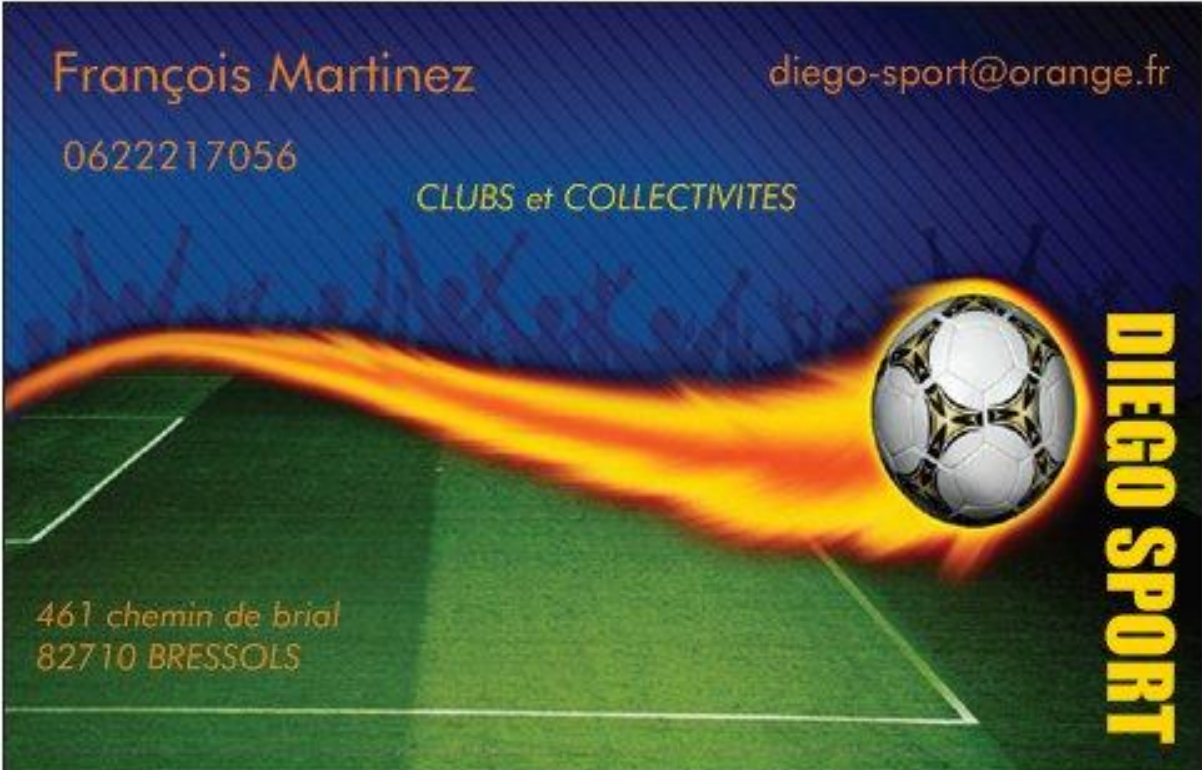
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Rappel Sélection 31,
- Résultats semaine 39,
- Sportivité semaine 39,
- Equipements,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 41 et 42,
- Fiche d'inscription Sélection 31.



SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNIONDE LA COMMISSION

Lundi 1^{er} Octobre 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site pour les renouvellements, conformément au document que nous vous avons donné à cette Assemblée.

Pour les nouvelles licences, pas de changement, même procédure que les années précédentes.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

☞ Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.00 €**

jeune avec assurance (né de 1999 à 2002) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

Pour les demandes que vous faites vous-même, elles ne seront prises en compte qu'une fois le chèque reçu.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

☞ Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**


Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipement n'étant pas prêt sera déclaré forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑨ QUALIFICATIONS

Pour toute compétition, **les joueurs doivent être qualifiés à la date du match**. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **déposent les licences dans les temps**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer à leurs rencontres, ce qui se traduira par des matchs perdus par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre**. Alors, prévenez vos joueurs.

⑩ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑪ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux

équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷ **SANCTIONS**

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

❶❸ **RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑤ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑥ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑦ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, avant midi.

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA **CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

USA FOOT : jusqu'au 16/10 (15 joueurs),

CPAM : jusqu'au 16/10 (3 joueurs),

DYNAMO FC : jusqu'au 09/10 (17 joueurs),

IO TEAM : jusqu'au 09/10 (16 joueurs),

FC POTO : jusqu'au 09/10 (20 joueurs),

FA ROQUES : jusqu'au 09/10 (14 joueurs),

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 16/10 (15 joueurs),

TOULOUSE SA : jusqu'au 16/10 (18 joueurs),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASCA : jusqu'au 30/10 (19 joueurs),

US CAF : jusqu'au 30/10 (18 joueurs),

ASC CNES : jusqu'au 30/10 (22 joueurs),

USEMA COLOMIERS : jusqu'au 30/10 (10 joueurs),

AS DRT : jusqu'au 23/10 (12 joueurs),

ASEAT : jusqu'au 30/10 (22 joueurs),

FORZA VIOLA FC : jusqu'au 23/10 (21 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 30/10 (31 joueurs),

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 30/10 (18 joueurs),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 30/10 (21 joueurs),

MISTRAL P.L. : jusqu'au 30/10 (24 joueurs),

NEW TEAM : jusqu'au 30/10 (16 joueurs),

PASPORT : jusqu'au 30/10 (24 joueurs),

O. TOULOUSE : jusqu'au 30/10 (14 joueurs),



RETOUR DES LICENCES AVALIDER (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES(disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

RAPPEL SELECTION HAUTE-GARONNE

La commission continue sur sa lancée concernant la sélection départementale de football, avec un projet important en fin de saison 18/19, un déplacement en Espagne pour participer au CSIT pendant une semaine.

Nous allons donc commencer les matchs de présélection assez rapidement car l'échéance va vite arriver. La détection des nouveaux joueurs qui vont intégrer cette Sélection déjà en place commence dès à présent.

Vous trouverez en fin de bulletin une fiche d'inscription à nous retourner avant le **15 octobre 2018**, les premières rencontres de présélection étant prévues très rapidement. **Dirigeants, nous comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.**

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant l'imprimé correctement complété à la Commission.

Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

RESULTATS

SEMAINE 39 DU 24/09/2017 AU 28/09/2017

Division: Excellence - Journée 1 aller

ATHLETICO TOLOSA B	0	-	5	USEMA COLOMIERS	
FOOT FURIEUX	3	-	2	SHADOCKS DE SEILH	
FC POTO	0	-	3	AJ SAINT EXUPERY	
PASPORT	2	-	3	MECAPROTEC FC	

Exempt : ASEAT

Division: Promotion Excellence - Journée 1 aller

MISTRAL P.L.	0	-	0	FONBO FC	
ATHLETICO TOLOSA A	2	-	1	ALTRAN FOOT	
AS SAINT LOUP CAMMAS	6	-	1	FA ROQUES	
SHAKHTAR TOLOSA	0	-	2	ASC CNES	

Exempt : O. TOULOUSE








Division: Honneur - Journée 1 aller

FORZA VIOLA FC	4	-	3	DYNAMO FC
TOULOUSE SA	7	-	2	NEW TEAM
IO TEAM	7	-	2	ASCA
LES VIEILLES CANAILLES	1	-	0	AS MATRA

Exempt : SB SPORT FC

Division: Promotion Honneur - Journée 1 aller

USA FOOT	3	-	1	AGATE FC
AC2L	3	-	2	ATHLETICO TOLOSA C
TOLOSA FOOT SYSTEM	11	-	3	CPAM
SOPRA STERIA FOOT	2	-	1	US CAF
O. MECAHERS	0	-	9	AS DRT

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre)** :

SPORTIVITE SEMAINES 39

QUATRE sorties temporaires et **SIX** avertissements pour **17** rencontres arbitrées.

EQUIPEMENTS

L'**US CAF** peut venir récupérer à la commission ses shorts gagnés au challenge de la Sportivité.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 41 DU 08/10/2018 AU 12/10/2018

Division : Excellence – Journée 2 aller

AJ SAINT EXUPERY ASEAT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Vous avez joint au bulletin le calendrier prévisionnel des coupes Auguste Delaune et Occitane, ainsi que du championnat. Ces calendriers sont aussi disponibles sur le site.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 41 DU 08/10/2018 AU 12/10/2018

Division : Excellence – Journée 2 aller

LES FOOT FURIEUX	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Me10/10	19h45
SHADOCKS DE SEILH	USEMA COLOMIERS	Seilh Synthé	Ve 12/10	20h45
FC POTO	PASPORT	D. Faucher	Ve 12/10	19h45
AJ SAIN T EXUPERY	ASEAT	Ceat Oran	Ma 09/10	20h30

Exempt: MECAPROTEC FC

Division : Promotion Excellence – Journée 2 aller

O. TOULOUSE	MISTRAL P.L.	Lardenne Synthé	Me10/10	19h45
FONBO FC	SHAKHTAR TOLOSA	Stadium Taton Synthé	Lu 08/10	20h00
FA ROQUES	ATHLETICO TOLOSA A	Roques	Lu 08/10	20h30
ASC CNES	AS ST LOUP CAMMAS	M. Cerdan St.	Lu 08/10	19h45

Exempt: ALTRAN FOOT

Division : Honneur – Journée 2 aller

TOULOUSE SA	FORZA VIOLA FC	La Ramée Synthé	Ve 12/10	19h45
NEW TEAM	DYNAMO FC	Stadium Taton Synt	Je 11/10	20h00
IO TEAM	LES VIEIL. CANAILLES	La Ramée St.	Lu 08/10	19h45
ASCA	SB SPORT FC	Beaupuy	Me10/10	20h15

Exempt: AS MATRA

Division : Promotion Honneur – Journée 2 aller

USA FOOT	AC2L	Blagnac Baradels Syn	Me10/10	20h45
SOPRA STERIA FOOT	AGATE FC	La Ramée St.	Ma 09/10	19h45
US CAF	O. MECAHERS	Sordelo St.	Me10/10	19h45
AS DRT	TOLOSA FOOT SYS.	Sordelo Hb	Je 11/10	19h45
CPAM	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo St	Je 11/10	19h45

SEMAINE 42 DU 15/10/2018 AU 19/10/2018

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 - Tour 3

AJ SAINT EXUPERY	TOLOSA FOOT SYS.	Stadium Taton Synthé	Je 18/10	20h00
AC2L	PASPORT	La Ramée Synthé	Ve 19/10	19h45

Exempt: ASEAT

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 - Tour 3

ASC CNES	SHADOCKS SEILH	Sordelo Hb	Me 17/10	19h45
NEW TEAM	AS ST LOUP CAMMAS	Sordelo St	Je 18/10	19h45

Exempt: ASCA

Coupe Occitane : Poule A - Tour 3

SOPRA STERIA FOOT	MISTRAL P.L.	Lardenne Synthé	Me 17/10	19h45
FONBO FC	FA ROQUES	M. Cerdan St.	Lu 15/10	19h45

Exempt: O. TOULOUSE

Coupe Occitane : Poule B - Tour 3

IO TEAM	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Je 18/10	19h45
LES VIEIL. CANAILLES	AS DRT	Argoulets St.	Me 17/10	19h45

Exempt: FORZA VIOLA FC

Coupe Occitane : Poule C - Tour 3

TOULOUSE SA	MECAPROTEC FC	Daniel Faucher	Ve 19/10	19h45
SB SPORT FC	O. MECAHERS	La Ramée St.	Lu 15/10	19h45

Exempt: LES FOOT FURIEUX

Coupe Occitane : Poule D - Tour 3

ATHLETICO TOLOSA C	USA FOOT	La Ramée St.	Me 17/10	19h45
AS MATRA	DYNAMO FC	La Ramée Hb	Ma 16/10	19h45

Exempt: FC POTO

Coupe Occitane : Poule E - Tour 3

ALTRAN FOOT	USEMA COLOMIERS	Blagnac Baradels Syn	Je 18/10	20h45
ATHLETICO TOLOSA A	SHAKHTAR TOLOSA	Sordelo St.	Me 17/10	19h45

Match de Présélection :

SELECTION HTE.GRNE.	Stadium Taton Synthé	Lu 15/10	20h00
---------------------	----------------------	----------	-------

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS
Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44
Site Internet : www.fsgt31.fr
accueil@31.fsgt.org



SELECTION HAUTE GARONNE

INSCRIPTION SAISON 2018-2019

(à retourner avant le **15Octobre 2018**)

NOM DU CLUB:

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

NOM du Responsable du club:

Signature: